

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Compte Financier Unique 2025

Mairie de BUELLAS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU CFU 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, Budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Les résultats de 2025 s'établissent comme suit :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	900 004,19	1 315 673,43	2 215 677,62
	Recettes réalisées (1)	B	330 347,69	1 411 495,25	1 741 842,94
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	950 390,00	1 944 500,00	2 894 890,00
	Dépenses réalisées (1)	E	665 795,06	1 062 488,64	1 728 283,70
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-335 447,37	349 006,61	13 559,24
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	50 385,81	628 826,57	679 212,38
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-285 061,56	977 833,18	692 771,62
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-285 061,56	977 833,18	692 771,62

Les communes perçoivent les impôts « ménages » : taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. La taxe d'habitation ayant été supprimée.

Dans le respect des engagements pris par le Conseil Municipal, les taux d'imposition communaux 2025 sont restés identiques à ceux de 2024.

- Taxe foncière bâtie : 17,91 % (+ 13,97% taux départemental transféré)
- Taxe foncière non bâtie : 41,61 %

1.1. Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses sont les suivantes :

- charges à caractère général : prestations de services, études, fluides, entretien et réparations, assurances, nettoyage, fournitures etc. en baisse par rapport à l'exercice 2024.
- masse salariale ; l'année 2025 fût marquée par des arrêts maladies ordinaires avec des remplacements (agents cdd). La collectivité compte 16 agents (8 temps pleins et 8 temps non complets) dont 10 affectés au service périscolaire (cantine et garderie), 3 agents au service administratif et 3 agents au service technique.
- autres charges de gestion courante ce qui comprend les subventions aux associations, les indemnités des élus, la subvention CCAS, participations aux organismes... ;

2. Section investissement

2.1. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées :

- des reports et excédents de l'exercice précédent ;
- des amortissements de l'exercice ;
- du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2022 ;
- des taxes d'urbanisme ;
- des subventions versées par nos partenaires (Etat, Région, Département, Agglomération) ;

2.2. Dépenses d'investissement

Le remboursement de la dette en capital.

Les principaux travaux effectués : Programme voirie : mode doux et réfection.

Fait à Buellas, le 28/04/2026.

Le Maire,

Nathalie AZNAR